

Le CESE a voté son avis sur « La place des jeunes dans les territoires ruraux »

Les jeunes constituent aujourd'hui une ressource sous-estimée pour le dynamisme des territoires ruraux et expriment un sentiment préoccupant d'abandon.

Le Premier ministre a saisi le Conseil économique, social et environnemental (CESE) pour recueillir son expertise dans la compréhension des besoins et aspirations de cette jeunesse qui mérite toute l'attention des politiques publiques.

L'avis « Place des jeunes dans les territoires ruraux » co-rapporté par Danielle Even (Groupe de l'agriculture) au nom de la section de l'éducation, de la culture et de la communication présidée par Xavier Nau, et Bertrand Coly (Groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse) au nom de la section de l'aménagement durable des territoires présidée par Eveline Duhamel, recense les phénomènes et facteurs qui affectent les conditions de vie et l'accès à l'autonomie des jeunes de zones rurales, et présente des pistes d'évolutions des politiques publiques nationales ou territoriales permettant de répondre à ces défis.

L'avis a été soumis au vote de l'assemblée plénière du Conseil économique, social et environnemental le 11 janvier 2017, en présence de Patrick Kanner, Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, et adopté à l'unanimité des 178 votants.

PRINCIPAUX CONSTATS : LA PLACE DES JEUNES DANS LES TERRITOIRES RURAUX

La cinquantaine de rencontres organisées par le CESE avec des jeunes ruraux.ales, des universitaires, des géographes, des sociologues ou des représentant.e.s des associations ainsi que des pouvoirs publics, montre le fort attachement au territoire de la jeunesse rurale et son souhait de pouvoir « vivre et travailler au pays ». Par-delà la grande diversité des territoires ruraux et malgré le manque d'indicateurs publics spécifiques à la jeunesse sur ces territoires, ce travail permet de façon transversale de dresser un certain nombre de constats. Ainsi, les jeunes ruraux.ales s'orientent en proportion sensiblement plus forte que leurs homologues urbain.e.s **après la 3ème vers la voie professionnelle**.

« Il est indispensable et urgent d'agir en mobilisant les jeunes et les acteur.rice.s locaux.ales pour maintenir et développer une activité économique, sociale et culturelle dense dans les territoires ruraux, pour y renforcer la cohésion sociale, ainsi que pour permettre aux jeunes d'y rester ou de venir y vivre », soulignent les co-rapporteur.e.s de l'avis.

Les jeunes ruraux.ales **entrent plus tôt sur le marché du travail**, ont en moyenne un taux de chômage moindre mais une plus forte part d'entre eux.elles que les urbain.e.s se retrouve **ni en formation ni en emploi**. Les différences entre femmes et hommes devant la formation et l'emploi y sont particulièrement prononcées. Les déplacements sont dans les espaces ruraux compliqués par le manque de transports publics et l'obtention du permis de conduire y joue un rôle majeur pour l'accès à l'emploi des jeunes. **L'offre de services de proximité est par ailleurs souvent insuffisante ou mal adaptée** aux souhaits des jeunes en zones rurales, qu'il s'agisse de l'accès aux soins ou de l'accès à la culture et aux loisirs. Les jeunes des territoires ruraux ont plus qu'en ville confiance dans les relations de proximité mais leur confiance dans les institutions représentatives a fortement baissé.

RENDRE OBLIGATOIRE UNE COMPÉTENCE JEUNESSE TERRITORIALISÉE

Le CESE souligne que l'enjeu essentiel est de faire exister une politique et des actions territorialisées qui répondent aux problématiques de la jeunesse. A ce titre, il préconise de **rendre obligatoire au sein des Communautés de Communes**, en tant qu'échelle de décision ayant la taille critique suffisante, **une compétence « jeunesse » (16/29 ans)**, inscrite dans le Code Général des collectivités territoriales.

C'est à l'échelle des bassins de vie que les solutions les plus efficaces et les plus pragmatiques doivent être trouvées, en impliquant les acteur.rice.s du territoire et les jeunes eux.elles-mêmes. De ce fait, **le CESE souhaite que les Communautés de Communes structurent leurs actions « Jeunesse » au sein d'un Projet Jeunesse de Territoire** (sur le modèle des Projets Educatifs de Territoire - PEdT).

CRÉER UNE DÉMARCHE DE CAMPUS RURAUX DE PROJETS DÉDIÉE À L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES DANS LEURS PROJETS

Il apparaît indispensable pour le CESE de **mettre en place dans les territoires ruraux un espace dédié à l'innovation et à la conduite de projets**. Les campus ruraux de projets seraient consacrés à la création d'activités économiques, sociales, de projets citoyens, culturels, festifs et ludiques. Il s'agirait selon les territoires, soit de la création d'un lieu, soit de l'exercice de cette mission d'animation et de portage des projets par une structure locale existante, relais des différents acteur.rice.s et permettant de mutualiser leurs actions dans une démarche transversale.

Impliquées dans les campus de projets, les associations jouent dans de nombreux domaines un rôle essentiel et structurant pour les actions en direction des jeunes sur les territoires ruraux, il est donc important de **soutenir les acteur.rice.s associatif.ive.s du développement rural**, particulièrement s'agissant des projets conduits par des jeunes.

METTRE EN PLACE UN PACTE JEUNES RURAUX.ALES DANS LE CADRE DES COMITÉS INTERMINISTÉRIELS AUX RURALITÉS

Afin de rattraper les inégalités constatées, le CESE préconise la mise en place d'un **Pacte Jeunes Ruraux.ales dans le cadre des Comités Interministériels aux Ruralités**, décliné par territoire *via* les Contrats de ruralité. Plus globalement, il insiste sur l'indispensable **mise en place d'un accompagnement nécessaire au plus près du terrain**, qui nécessite en milieu rural **de développer l'itinérance de beaucoup de services**.

Enfin, il importe en parallèle **de poursuivre le développement de centrales de mobilités, de renforcer la prévention en matière de santé**, mais aussi de **renforcer la diversité des filières de formation dans le secondaire**, en favorisant les structures polyvalentes et en développant les synergies entre les établissements de l'Education nationale et ceux relevant du ministère de l'Agriculture.

Pour plus d'informations :
www.lecese.fr
twitter @lecese

Contacts presse :

Emilie HUMANN - 01 44 69 54 05 / 07 77 26 24 60 / emilie.humann@clai2.com

Troisième assemblée constitutionnelle de la République après l'Assemblée nationale et le Sénat, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) favorise le dialogue entre les différentes composantes de la société civile organisée et qualifiée en assurant l'interface avec les décideur.euse.s politiques.

- 233 conseiller.ère.s
- 60 personnalités associées
- 18 groupes
- 12 formations de travail

- 45,7 % de conseillères
- 48 % des postes de gouvernance au CESE sont occupés par des femmes
- 5 ans de mandat, renouvelable 1 fois

Troisième assemblée constitutionnelle de la République après l'Assemblée nationale et le Sénat, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) favorise le dialogue entre les différentes composantes de la société civile organisée et qualifiée en assurant l'interface avec les décideur.euse.s politiques.

- 233 conseiller.ère.s
- 60 personnalités associées
- 18 groupes
- 12 formations de travail

- 45,7 % de conseillères
- 48 % des postes de gouvernance au CESE sont occupés par des femmes
- 5 ans de mandat, renouvelable 1 fois